

PLAN LOCAL D'URBANISME

4. REGLEMENT

Document graphique
Ensemble de la commune au 1 / 5 000 ème

Pièce n° 4.2.

REVISIONS, MODIFICATIONS ET MISES A JOUR

Arrêté par délibération du Conseil Municipal
le 13 décembre 2013

Approuvé par délibération du Conseil Municipal

INITIATIVE Aménagement et Développement

Adresse : 4, Passage Jules César - 70000 VESOUL
Tél. : 03.83.75.24.47 - Fax : 03.83.75.11.99
info@initiative-veoul.fr

Vu pour être annexé à la délibération du Conseil Municipal
du 13 décembre 2013 arrêtant le Plan Local d'Urbanisme.
Le Maire

Plan cadastral actualisé en juillet 2013



Voir village de Mercey
au 1 / 2 000 ème

Voir hameau de
Cottier au 1 / 2 000 ème

Légende

--- Limite de zone.

ZONES AGRICOLES

A Zone, équipée ou non, à protéger en raison du potentiel agronomique, biologique ou économique des terres agricoles.

ZONES NATURELLES ET FORESTIERES

N Zone, équipée ou non, à protéger en raison soit de la qualité des sites, milieux et espaces naturels, des paysages et de leur intérêt, notamment du point de vue esthétique, historique ou écologique, soit de l'existence d'une exploitation forestière, soit de leur caractère d'espaces naturels.

Zones de dangers liées aux canalisations de transport de gaz haute pression :

- Canalisations.
- Zone des effets létaux significatifs.
- Zone des premiers effets létaux.
- Zone des effets irréversibles.

Esaces et secteurs contribuant aux continuités écologiques et à la trame verte et bleue au titre de l'article R.123-11 j) : zone humide, bosquet, haie.

Emplacement réservé et numéro d'opération.

LISTE DES EMPLACEMENTS RESERVES

N°	Nature de l'opération	Bénéficiaire	Superficie	Numéros de parcelles
1	Elargissement de la voie communale n°8	Commune	345 m²	C : 40, 42, 43, 323
2	Aménagement d'un cheminement piéton et bande d'accès au ruisseau	Commune	814 m²	C : 25 ZE : 127
3	Création d'une liaison douce entre Mercey et Cottier	Commune	6481 m²	ZC : 55, 56, 58, 126, 127, 128, 129, 130, 131, 132, 133, 140, 141, 142, 143, 144 ZA : 56, 57, 58, 59, 60, 100
4	Réalisation d'un réseau d'assainissement	Commune	1225 m²	A : 326 - ZA : 27, 29
5	Aménagement d'une liaison douce	Commune	1221 m²	ZE : 77, 118, 151

